



**Arrêté réglementant le stationnement et la circulation
« Parking de l'Espace Culturel »
Dimanche 23 octobre 2022**

Le Maire de SAINT-GENIEZ-D'OLT,
 VU les pouvoirs de police qui lui sont conférés,
 VU le Code Général des Collectivités territoriales,
 VU le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière
 VU la demande faite par les services militaires routiers et aériens
 CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer la circulation du Parking de l'Espace Culturel, lors de l'opérette du bicentenaire de la naissance de Marie Talabot sur la commune de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac les 23 et 24 octobre 2022

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation et le stationnement seront strictement interdits sur tout le parking de l'Espace Culturel, il sera réservé exclusivement à l'usage du stationnement des véhicules venant pour l'opérette du bicentenaire de la naissance de Marie Talabot les 23 et 24 octobre 2022.

L'accès au parking du centre de soins reste accessible à son personnel.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la Mairie de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Article 3 :

Le Garde Champêtre et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de SAINT-GENIEZ-D'OLT.

Fait à SAINT-GENIEZ-D'OLT, le 18 octobre 2022.

Marc BORIES
Maire de la Commune

